



PROCES-VERBAL DU CONSEIL

Séance du 12 avril 2007 – n°2

Etaient présents :

Collège A

M. Patrick GIRAUDOUX
M. Jean-Michel HENRIOUD
M. Philippe PICART
M. Jean-Michel QUENARDEL
M. Christophe STRICKER
M. François VERNOTTE qui avait reçu procuration de M. Michel FROMM
M. Jacques JULLIAND

Collège B

Mme Pascale ADAMI
M. Jean-Pascal ANSEL
M. Oussama BARAKAT
M. Abderrazzak KADMIRI
M. Bruno TATIBOUET
M. Gérard DUPUIS
M. Yann KERSALE

Collège des IATOS

M. Gilles BOSSUET qui avait reçu procuration de M. Serge ANDRE
Mme Nadine CHAUVIN
Mme Patricia CYWINSKI
Mme Catherine PELLET
M. Jean-Luc PINGITORE

Collège des usagers

M. Nicolas LOUISOT qui avait reçu procuration de Mlle Camille NEELS et Tiphonie NANSE
M. Guillaume PERIA qui avait reçu procuration de Mlle Mélanie AYMONTIER

Personnalités extérieures

M. Marc DAHAN qui avait reçu procuration de M. Nicolas BODIN
Mme Antoinette GILLET
M. André TRIPARD

Membre de droit

Mme Odile PETITJEAN

Sont excusés :

M. Grégorio CRINI
M. Serge ANDRE

Invités

Mme Josette LAMBERT

M.Aberazzak Kadmiri ouvre la séance en annonçant que le procès verbal du conseil du jeudi 22 février 2007 sera proposé à l'approbation des membres lors de la prochaine séance.

1) Questions financières

Tout d'abord, en ce qui concerne la DBM1, M. Kadmiri informe qu'elle a été votée par le conseil d'administration et qu'outre la demande proposée par l'UFR comportant quelques rectifications, elle est augmentée des reports du quadriennal et d'un supplément de 120 895 €

M. Kadmiri explique la répartition effectuée par le Président de l'Université (cf document distribué) :

- le flux total de l'université à répartir était de 250 972 €, il a été réparti au prorata des dotations accordées dans le budget primitif 2007, ce qui donne une somme de 109 640 € pour l'UFR ST, mais M. Kadmiri souligne qu'étant donné la baisse des effectifs, il faudra s'attendre dans le prochain budget à une baisse sensible de la DGF.

-A ce montant de DGF s'ajoute une dotation supplémentaire pour les charges sur cours complémentaires soit 8 685 € qui reviennent à l'UFR. M. Kadmiri rappelle que l'université a versé 50 % des charges, les 50 % restants sont financés par les composantes. On arrive à un montant de 118 325 € augmenté d'un supplément de formation continue sur les actions en cours de 2 570 €, ce qui fait un total de **120 895 €**

Répartition des crédits pédagogiques (se reporter aux tableaux)

M. Kadmiri rappelle qu'en début d'année on avait versé aux CR d'enseignement 70 % de la dotation de l'année précédente, soit un total de 118 396 €. Il propose d'ajouter tout d'abord, 51 007 € pour retrouver la somme des crédits pédagogiques de 2006, c'est-à-dire 169 235 € puis d'augmenter les crédits globalement d'environ 40 %, ce qui donne **un montant de 237 512 €** à répartir entre les CR d'enseignement; le calcul de la répartition s'effectuant comme en 2006 sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans chaque unité, à laquelle on applique des coefficients variables selon la nature des enseignements : CM, TD ou TP et le nombre de points ECTS.

M. Kadmiri annonce que le conseil d'administration a également voté un prélèvement sur réserves de 1 000 000 Euros à ventiler comme suit, dans les différentes composantes :

- 600 000 € pour l'investissement pédagogique
- 200 000 € pour l'équipement de gestion
- 200 000 € à répartir sur projets présentés par les composantes

Il rappelle les sommes obtenues en 2006, à l'UFR ST :

- 127 000 en crédits d'investissement
- 28 000 en équipement de gestion
- 30 000 sur projets

et souhaite qu'on puisse obtenir, cette année, une somme équivalente .

M. Patrick Giraudoux demande s'il peut faire remonter un projet pour la rénovation d'une salle multimédia à la place Leclerc. M. Kadmiri répond que l'on ne doit pas faire remonter des projets de réhabilitation pouvant être financés par l'UFR, mais que les dossiers à transmettre doivent porter sur des projets conséquents, l'aménagement d'une salle multimédia en faisant partie.

M. Gilles Bossuet demande qu'une publicité maximale soit faite pour cet appel à projets.

Questionné sur le flux des étudiants, M. Kadmiri explique que le résultat donnant une baisse du nombre d'inscrits de 10 % est basé sur le nombre d'inscrits au 15 janvier 2007, alors que les inscriptions se sont poursuivies, et aujourd'hui on enregistre - 3,9 % d'étudiants. M. Kadmiri ajoute que ces chiffres servent au calcul de la dotation selon les critères San Remo, mais comme le Ministère va s'appuyer sur d'autres indicateurs, on ne sait pas ce que l'université décidera pour ventiler l'enveloppe aux UFR.

D'autres remarques ont porté sur la répartition des crédits pédagogiques ; M. Kadmiri souhaite que dans chaque CR, la ventilation ne soit pas basée uniquement sur les unités, mais qu'elle fasse l'objet d'une politique interne. M. Jacques Julliard pense qu'il n'était pas utile de faire le détail, car c'est encourager les CR à l'atomisation des crédits, or ceci va à l'encontre de la politique voulue.

M. Jean-Michel Quenardel pense au contraire qu'il n'est pas choquant de connaître le coût par unité, même si l'on doit mutualiser les moyens au sein des CR.

M. Giraudoux trouve que le découpage n'est pas toujours juste et ne reflète pas la réalité, comme par exemple, le coût des stages qui n'est pas pris en compte. Il propose ainsi que l'on différencie le stage des crédits pédagogiques et que l'on prévoie une procédure financière pour individualiser le stage.

M. Oussama Barakat signale, à ce sujet, que les élus de l'UFR ST au CEVU ont demandé d'ajouter une fiche "moyens" dans les maquettes.

M. Giraudoux estime que l'on n'a pas à attendre que ça tombe du ciel mais que l'on doit savoir comment financer les stages. Ainsi, dans le prochain budget, on devrait individualiser la partie stage et regarder le coût.

M. Kadmiri affirme que ce n'est pas aux étudiants de payer leur stage ; il cite l'exemple du pôle qualité qui prend en charge les frais de transport et d'hébergement (les frais de chambre, petit déjeuner et repas du soir) sur ses propres moyens.

M. Quenardel déplore que le service financier de l'UFR ST prélève 10 % sur le fonctionnement des stages, ce que dément Mme Josette Lambert qui déclare n'avoir jamais effectué de prélèvement sur les stages.

M. Nicolas Louisot signale que les étudiants en biologie marine avaient payé 100 € pour leur stage.

M. Kadmiri confirme que les étudiants ne devraient pas avoir à supporter les frais de stage mais que l'UFR ne pouvait pas prendre en charge des coûts trop importants.

M. Gilles Bossuet propose que la commission des études s'implique dans une réflexion sur les stages, afin de chiffrer le coût

. M. Philippe Picart demande où vont les 50 000 € restants après affectation de 68 000 € au fonctionnement pédagogique.

M. Kadmiri répond que la différence entre le supplément de dotation et les crédits affectés aux CR reste dans la réserve financière.

Mme Pascale Adami soulève la question des frais de déplacement des étudiants inscrits en master recherche (BBCM) ayant des cours à Dijon, et pour lesquels le CR ne peut pas payer les frais.

M. Kadmiri fait remarquer que le CR 1100 est doté de 50 000 € au lieu de 30 000 €. Le responsable du CR peut donc mutualiser les moyens et les répartir différemment pour donner une compensation à ces étudiants.

Mais, Mme Pascale Adami explique que la mutualisation a des limites comme c'est le cas en biochimie : le fonctionnement a lieu sur plusieurs sites : place Leclerc / La Bouloie et elle craint que si l'on met trop de contraintes aux étudiants, ceux-ci partent s'inscrire à Dijon. Elle demande que l'on fasse une exception pour augmenter le budget, car ce master ne coûte "rien" à l'UFR.

M. Quenardel signale qu'il a demandé et obtenu un BQF en 2006, il aimerait que les laboratoires s'impliquent dans la recherche des moyens financiers aussi bien dans le domaine de la recherche que pour l'enseignement.

M. Gérard Dupuis présente **l'intérêt d'utiliser d'avantage la formation continue** : avoir les formations en alternance serait le moyen de trouver des recettes non négligeables (4 000 € en moyenne par étudiant).

Il souhaite que, dès à présent, les maquettes (du moins pour les licences Pro) soient pensées pour permettre l'alternance.

Il constate, que l'offre actuelle intéresse peu, car les stagiaires potentiels n'ont pas la possibilité de bénéficier d'un an de congés formation, alors qu'en alternance cela serait possible : 550 heures = 13 à 16 semaines de temps plein soit 4 mois (à 4 mois ½) sur 12.

M. Kadmiri prend note de cette proposition et soumet la répartition des crédits pédagogiques au vote ; accord à l'unanimité.

2) Questions diverses

La campagne emploi 2008 va bientôt être lancée, M. Kadmiri propose d'ores et déjà d'y réfléchir.

Le tableau sur les postes IATOS vacants à la rentrée 2007 est distribué aux membres. Il s'agit des postes de l'ASU offerts au mouvement académique et mouvement interne.

La question de la ventilation de l'enveloppe des primes pédagogiques est ensuite soulevée. M. Kadmiri informe que cette année elle sera revue à la baisse et qu'il faut compter sur une moyenne de 500 heures de l'Université pour l'UFR ST.

M. Picart signale qu'une simulation a été faite sur une proposition de répartition de la prime pédagogique par la Commission des Études

Le principe est d'attribuer un coefficient par année de licence et de master, lié au nombre d'étudiants (hors projets et stages). Par exemple : coef A = 8 h ETD

coef B = 10 h ETD

coef C = 12 h TED

On arrive au total, à environ 120 responsabilités toutes confondues, d'années, de diplômes, de départements et d'unités transversales ayant chacune 10 à 20 heures d'attribuées, soit un total de 1060 heures.

M. Kadmiri souhaite que l'on fasse d'autres simulations et envisage une répartition par responsable ou par département.

M. Julliard se dit favorable à une dotation par département pour garantir leur autonomie et leur responsabilité.

M. Giraudoux note qu'il faut faire attention à ne pas dévier le système pour ne pas encore, faute de personnel, alourdir les forces de l'enseignement et de la recherche qui sont déjà absorbées par les tâches techniques au détriment des moyens pédagogiques.

Mme Petitjean informe que le service financier va faire un engagement annuel directement sur les CR pour les carburants et les affranchissements. Un courrier sera transmis aux responsables de CR.

Pour répondre à la question de M. Julliard, Mme Petitjean précise qu'en ce qui concerne les frais de téléphone, aucune facture n'a été fournie en 2006 par l'université. L'université a prélevé la somme engagée au budget par les composantes pour payer la facture globale. Pour 2007, l'université envisage de faire une facturation trimestrielle qui sera donc répartie sur les CR et servira pour l'engagement annuel. A défaut, un engagement ne pourra être établi que sur la base des dépenses 2005.

M. Kadmiri clôt la séance à 16 heures.

Le Directeur

A. KADMIRI

La secrétaire de séance

Odile PETITJEAN